

## Conseil municipal du 25 mai 2023

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 20**

**Votants : 26**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier (*arrivée pour la délibération n°2023-051*) - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard (*arrivée pour la délibération n°2023-051*) - Amélie Viallet

**Excusés :** Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laurent Desbrini (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Xavier Urbain (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Pascal Valentin (pouvoir à Michel Genettaz)

**Absents :** Franck Chenal - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 17 mai 2023

**Date de publication :** 1<sup>er</sup> juin 2023

### Délibération n°2023-050

### Approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 27 avril 2023.

## **I. Administration générale**

### Délibération n°2023-051

### Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service

### 2022 des services eau et assainissement

*Arrivée d'André Pellicier et de Robert Traissard.*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif au titre de l'année 2022.

### Délibération n°2023-052

### Acquisition de parts sociales de la SCIC Antropia

*Jean-Sylvain Costerg, intéressé par l'objet de la délibération, n'a pas pris part au vote.*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'acquisition de 50 parts sociales de la SCIC Antropia d'une valeur nominale de 100 €.

### Délibération n°2023-053

### Avenant à la convention de participation avec la SAP pour la

### navette de Montalbert

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'avenant n°1 à la convention de participation signée avec la Société d'Aménagement de La Plagne pour la navette de Plagne-Montalbert.

## **II. Finances**

### **Délibération n°2023-054 Subventions aux associations**

*Camille Dutilly, intéressé par l'objet de la délibération, n'a pas pris part au vote.*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'attribution de subventions aux associations telle que proposée.

## **III. Urbanisme - foncier**

### **Délibération n°2023-055 Vente d'un terrain à la SCI Saint-Martin secteur Le Replat à Aime**

Le Conseil municipal approuve par 23 voix pour, 3 oppositions (Jacques Duc et pouvoir d'Azélie Chenu, Robert Traissard) le vente d'une parcelle d'une superficie de 552 m<sup>2</sup> sise au lieu-dit « Le Replat » à Aime.

### **Délibération n°2023-056 Approbation convention avec Enedis – signature de l'acte notarié de constitution de servitude**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la signature de l'acte notarié de constitution de servitude sur les parcelles BI 130, BI 147, B2550, B2907, B3060.

### **Délibération n°2023-057 Approbation convention avec Enedis – signature de l'acte notarié de constitution de servitude**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la signature de l'acte notarié de constitution de servitude sur la parcelle YA583.

### **Délibération n°2023-058 Approbation convention avec Enedis – signature de l'acte notarié de constitution de servitude**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la signature de l'acte notarié de constitution de servitude sur les parcelles G1491 et G1487.

### **Délibération n°2023-059 Approbation convention avec Enedis – signature de l'acte notarié de constitution de servitude**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la signature de la convention avec Enedis et de l'acte notarié de constitution de servitude sur la parcelle O1008.